



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Caisses

Question écrite n° 4033

Texte de la question

M Raymond Forni attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les problèmes posés par les difficultés des régimes de retraite complémentaire des personnels des organismes sociaux. Ceux-ci s'inquiètent de leur rattachement à des régimes complémentaires dépendant du régime général. Ils craignent que soient remis en cause les avantages dont ils bénéficiaient et qui peuvent être à juste titre des avantages acquis. Dans la mesure où un organisme syndical semble avoir acquiescé à cette modification, le ministre de la santé, dans un souci de strict respect de la représentation des autres organisations syndicales, engagera-t-il de nouvelles négociations pour tenter de dégager des éléments de règlement sur la question du régime de retraite des organismes sociaux.

Texte de la réponse

Reponse. - S'il est exact que, devant les difficultés croissantes rencontrées par la caisse de prévoyance du personnel des organismes sociaux et similaires (CPPOSS), des négociations entre partenaires sociaux sont en cours, en vue de définir de nouvelles règles susceptibles de garantir l'avenir et la pérennité de ce régime, le principe de l'intégration de la CPPOSS dans les fédérations AGIRC et ARRCO, pas plus que ses modalités d'application, n'ont encore été décidés. En outre, il est rappelé que les régimes de retraite complémentaire sont des organismes de droit privé dont les règles sont librement établies par les partenaires sociaux. Les pouvoirs publics ne peuvent, en aucune manière, intervenir dans le déroulement de la négociation collective.

Données clés

Auteur : [M. Forni Raymond](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4033

Rubrique : Retraites complémentaires

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2884